

**Établissement :** \_\_\_\_\_

**Date du rendez-vous :** \_\_\_\_\_

**Personne rencontrée :** \_\_\_\_\_

Document à présenter à la direction de l'établissement.

---

## LA GRILLE

### Les questions à poser à la direction.

**OBLIGATOIRE** 7 critères

---

#### Vérifications judiciaires pour tous les encadrants

Les vérifications judiciaires sont-elles effectuées chaque année pour tous les encadrants, y compris bénévoles (loi du 8 mars 2024) ?

- Casier judiciaire B2 (vérifié chaque année)
- FJJAISV (fichier des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes)
- Liste des personnes interdites d'encadrer dans le sport : le club transmet chaque année l'identité de ses encadrants à sa fédération, et l'État vérifie automatiquement qu'aucun ne figure sur cette liste.

Oui  Non

Notes :

---

---

#### Affiche Signal-Sports visible dans le club

L'affiche Signal-Sports est-elle visible dans le club (obligation légale depuis novembre 2025) ? Si elle n'est pas affichée, demandez pourquoi. Signal-Sports est le dispositif national de signalement des violences dans le sport. Contact : [signal-sports@sports.gouv.fr](mailto:signal-sports@sports.gouv.fr)

Oui  Non

Notes :

---

---

---

### Obligation de signalement des dirigeants

Les dirigeants ont-ils connaissance de leur obligation légale (loi du 8 mars 2024) de signaler aux services de l'État tout comportement préoccupant d'un encadrant, même sans dépôt de plainte ?

Oui  Non

Notes :

---

---

---

### Formation aux violences sexuelles pour tous les éducateurs

Tous les éducateurs sportifs ont-ils suivi une formation sur le sujet ? Obligatoire depuis 2022 dans les formations professionnelles du sport, dispensée par les fédérations et organismes agréés mais son application reste inégale selon les clubs. Demandez lesquelles ont été suivies et si elles sont à jour.

Oui  Non

Notes :

---

---

---

### Protocole de signalement écrit communiqué

Un protocole de signalement écrit a-t-il été communiqué aux parents ? Demandez ce que fait la structure en cas de signalement (et dans quel délai), et comment elle s'assure qu'aucun adulte mis en cause ne peut être simplement muté dans une autre structure.

Oui  Non

Notes :

---

---

---

### Vestiaires et douches séparés enfants/adultes

Les vestiaires et douches sont-ils séparés entre enfants et adultes ? L'accès des adultes aux vestiaires enfants est-il interdit, sauf urgence et en présence d'un témoin ?

Oui  Non

Notes :

---

---

---

### Encadrement en déplacement / stage / nuit vérifié

L'encadrement en déplacement, stage ou nuit est-il vérifié avant chaque séjour (ratio adultes/enfants, règles de nuit, canaux de signalement connus de tous) ?

Oui  Non

Notes :

---

---

---

---

### Charte du toucher pédagogique

Une charte du toucher pédagogique a-t-elle été communiquée aux familles ? Pour les disciplines impliquant un contact physique (danse, cirque, arts martiaux, natation...), elle doit préciser quels gestes sont autorisés, dans quelles circonstances, et si l'encadrant prévient, explique et demande l'accord de l'enfant avant tout contact.

Oui     Non

Notes :

---

---

---

### Règle « jamais seul » appliquée partout

Vestiaires, douches, salle de soins, bureau, transports, la règle « jamais seul(e) avec un enfant dans un espace fermé sans visibilité » est-elle appliquée partout ?

Oui     Non

Notes :

---

---

---

### Référent protection des mineurs identifié

Un référent protection des mineurs est-il identifié dans le club ? Il s'agit d'un adulte désigné, formé à la protection de l'enfance, vers qui enfants et parents peuvent se tourner en cas de doute (certaines fédérations l'imposent dans leurs propres règlements).

Oui     Non

Notes :

---

---

---

### Encadrement collectif (pas un entraîneur exclusif)

L'encadrement est-il collectif (pas un seul entraîneur exclusif sur plusieurs années, car cette configuration peut favoriser l'emprise) ?

Oui     Non

Notes :

---

---

---

### **Affiliation à une fédération sportive reconnue**

Le club est-il affilié à une fédération sportive reconnue ? Un club non fédéré n'est soumis à aucun contrôle extérieur.

Oui     Non

Notes :

---

---

---

### **Personnel formé aux signaux d'alerte**

Tout le personnel a-t-il été formé à reconnaître les signaux d'alerte de maltraitance (comportements inhabituels de l'enfant, attitudes préoccupantes d'un adulte) ?

Oui     Non

Notes :

---

---

---

### **Liste de tous les encadrants communiquée**

Une liste de tous les adultes encadrants et du personnel (prénom, fonction, ancienneté) peut-elle être communiquée aux parents ?

Oui     Non

Notes :

---

---

---

### **Trombinoscope partagé et affiché**

Un trombinoscope des adultes encadrants (photo, prénom, fonction, ancienneté) pourrait-il être partagé avec les familles et affiché dans l'établissement, pour qu'aucun visage ne soit inconnu ?

Oui     Non

Notes :

---

---

---

### **Pas de communication privée adultes/enfants**

La structure s'assure-t-elle qu'aucun adulte encadrant ne communique en privé avec un enfant (SMS, réseaux sociaux, messageries) ? Toute communication doit transiter par un canal collectif, visible des parents.

Oui     Non

Notes :

---

---

---

## Réunion sécurité enfants

L'établissement organise-t-il, ou peut-il organiser, des temps d'échange dédiés à la sécurité des enfants, durant lesquels il présente ses mesures (prévention, règles du quotidien, procédures en cas de doute ou de signalement) et permet aux parents de poser leurs questions librement ?

Oui  Non

Notes :

---

---

---

## Cours individuels : extrait de casier B3 fourni

### COURS INDIVIDUELS

L'enseignant peut-il fournir un extrait de casier B3 (le seul qu'une personne peut demander pour elle-même) ? Vérifiez que le cours se déroule dans un espace visible, où d'autres adultes sont présents et où un parent peut passer à l'improviste ou attendre à côté.

Oui  Non

Notes :

---

---

---

## Cours individuels : porte ouverte ou paroi vitrée

### COURS INDIVIDUELS

La porte reste-t-elle ouverte ou y a-t-il une paroi vitrée (mesure la plus efficace contre les abus) ? La règle « jamais seul(e) avec un enfant dans un espace fermé sans visibilité » est-elle appliquée partout ?

Oui  Non

Notes :

---

---

---

### À ENVISAGER

1 critère

## Caméras dans les angles morts (piste à explorer)

Serait-il envisageable d'installer une ou plusieurs caméras dans les angles morts ? Cela peut être utile dans certains espaces, mais soulève des questions de budget et de réglementation (RGPD, droit à l'image). C'est une piste à envisager en fonction des moyens et du cadre réglementaire de la structure.

Oui  Non

Notes :

---

---

---